

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1415

présenté par

M. Christophe, M. Benoit, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller

ARTICLE 45

Après l'alinéa 52, insérer l'alinéa suivant :

« Il dresse un état des lieux et établit des recommandations concernant la situation des jeunes aidants en prenant en compte l'ensemble des répercussions dans leur vie quotidienne en matière d'emploi ou d'études, ainsi que sur leur vie sociale et leur état de santé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon une enquête de 2017 de l'Association française des aidants, « Qui sont les jeunes aidants aujourd'hui en France », de nombreux adolescents et jeunes adultes se retrouvent en situation d'aidant.

Les résultats de cette première étude, durant laquelle plus de 500 jeunes aidants âgés de 13 à 30 ans ont été interrogés, laissent apparaître que 40 % des jeunes aidants interrogés sont âgés de 20 ans ou moins. Les 13 à 16 ans représentent ainsi 13 % des jeunes aidants.

Or, cette situation n'est pas sans conséquences sur le quotidien de ces adolescents, qui pour 65 % d'entre eux consacraient au moins une heure par jour à s'occuper de la personne aidée alors qu'ils sont scolarisés au collège, au lycée ou ont déjà un pied dans la vie professionnelle.

Ainsi, parmi les aidants interrogés par l'Association française des aidants :

- 31 % se sentent dépassés et expriment un sentiment de stress et de surcharge importante par rapport à leur quotidien

- 59 % des 13-16 se sentent fatigués

- 44 % ont mal au dos, aux bras
- 42 % ont du mal à dormir et se réveillent la nuit

- 44 % déclarent avoir des difficultés à se concentrer durant la journée

- 38 % ont le sentiment de ne pas pouvoir profiter de leur jeunesse.

Plus encore, cette situation a des répercussions multiples dans leur vie quotidienne d'adolescent et de jeune adulte. Elle peut entraîner des retards ou des absences dans leurs études ou leur emploi, elle met en péril leur vie sociale et dégrade leur état de santé.

Par peur du jugement d'autrui, par fierté et pudeur, les jeunes aidants évoquent peu leur rôle d'aidant alors que quasiment la moitié (46 % selon l'étude précitée) serait favorable à ce qu'on lui propose de l'aide pour s'occuper de la personne aidée.

Cet amendement vise à attirer l'attention sur cet angle mort que constituent les jeunes aidants. De manière peut-être encore plus décisive que pour les adultes, ils ne peuvent constituer la variable d'ajustement de nos politiques sociales.